

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Tenu en séance	X	ORDINAIRE	<input type="checkbox"/>	EXTRAORDINAIRE
Le 18/02/2021		Année scolaire 2020-2021		séance n° 004

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 04/12/2020.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Conventions.
5. Présentation, pour information, de la dotation horaire globale pour l'année scolaire 2021/2022.
6. Questions diverses.

Date de la réunion : le 18/02/2021
Lieu de la réunion : visioconférence
Date d'envoi des convocations : 08/02/2021

NOMS	SIGNATURE
Président : Franck MARIE	
Secrétaire : Aude ROUSSEAU	

Total de membres du C ^{eil} d'administration	24
Quorum	13
Membres présent·e·s avec voix délibérative	14
Membres présent·e·s avec voix consultative	0

Invité·e·s en qualité d'expert·e·s	1
---------------------------------------	---

01. Vérification du quorum – Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint (14 membres présents) la séance débute à 17h56. Le chef d'établissement salue les membres présents ainsi que la présence, en tant qu'invité, de M. Christophe Cornet, directeur de l'IM-Pro de Démouville. Sont excusés : M. Daufresne, M. Cahour, M. Montmorency, Mme Bouvier, Mme Bailhache et Mme Camara.

Madame Aude Rousseau accepte de rédiger le compte rendu de la séance.

02. Approbation du compte rendu de la réunion du 04/12/2020

Le chef d'établissement soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2020.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
14	00	00	00

► Le Conseil adopte le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2020.

03. Approbation de l'ordre du jour

Le chef d'établissement soumet à l'approbation du Conseil l'ordre du jour.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
14	00	00	00

► Le Conseil adopte l'ordre du jour.

04. Conventions

📄 Documents 01, 02, et 03

Le chef d'établissement présente la convention établie dans le cadre de l'installation d'une unité d'enseignement de l'Institut Médico-Professionnel de Démouville au sein du collège Emile Zola. Avec M. Cornet, il remercie l'ensemble des personnels qui ont participé, pendant presque 14 mois, à sa rédaction. Les questions se focalisent sur les moyens. Les 7 élèves de l'UEE seront systématiquement accompagnés par un professeur des écoles et par un personnel médico-social. Ainsi, l'intégration de l'UEE n'a pas d'impact sur notre DHG. Dans le même ordre d'idée, il est demandé comment seront comptabilisés ces élèves lorsqu'ils seront en inclusion. M. Marie interrogera la direction académique à ce propos et précise que le nombre d'élèves dans la classe ne dépassera pas 30. Les élèves accueillis dans l'UEE sont en âge d'être au collège. M. Cornet ajoute qu'ils sont tous volontaires. M. Marie et M. Cornet assurent le conseil d'administration que tout sera fait dans la concertation, qu'il y aura des bilans réguliers et que le dispositif sera audité via « Qualinclus ».

Le chef d'établissement demande aux membres du conseil l'autorisation d'y apposer sa signature.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
12	00	00	02

► Le Conseil accepte que le chef d'établissement signe la convention avec l'Institut Médico-Professionnel de Démouville.

📄 ACTE n° 2020-2021 | 018

Le chef d'établissement et l'adjointe gestionnaire présentent la convention pour l'enlèvement des huiles usagées. Cette démarche éco-responsable sera présentée aux élèves dans le cadre de l'éducation au développement durable. Le chef d'établissement la soumet à l'approbation du conseil.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
14	00	00	00

► Le Conseil adopte la convention pour l'enlèvement des huiles usagées.

📄 ACTE n° 2020-2021 | 019

Le chef d'établissement présente la convention avec l'association De Visu puis la soumet à l'approbation du conseil.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
14	00	00	00

► Le Conseil adopte la convention avec l'association De Visu.

➡ **ACTE n° 2020-2021 | 020**

05. Présentation, pour information, de la dotation horaire globale pour l'année scolaire 2021/2022

📎 *Documents 04 et 05*

Le chef d'établissement présente, pour information, la dotation horaire globale pour l'année scolaire 2021/2022 ainsi que la répartition remontée dans le cadre de la 1^{ère} phase. La structure pédagogique, la répartition définitive et l'attribution des IMP seront présentées au vote lors de la 2^{ème} phase. Les professeurs s'inquiètent de la baisse des moyens et de l'augmentation du ratio HSA/HP. Mme Beudet lit la motion au nom de l'équipe pédagogique (document n°05). Présentée au vote, celle-ci est acceptée avec 11 voix « pour » et 3 abstentions.

06. Questions diverses

Néant.

CLÔTURE

Le chef d'établissement remercie les membres du conseil d'administration et clôt la séance à 19h15.

Fait à Giberville, le 18/02/2021.